



ONFEL
OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA
FORMATION DES ÉLUS LOCAUX

BAROMÈTRE DIFe

2022-2026

Formation en cours de mandat et reconversion professionnelle des élu·es local·es



DONNÉES ARRÊTÉES AU 5 JUILLET 2026

Deux disciplines, une lecture commune



Pierre Camus

Docteur en sociologie
Nantes Université - CENS

— **Réalisation, traitement des données et
coordination**



Sabrina Ghallal

Docteure en sciences de gestion et du
management
Université Paris-Saclay

— **Cofondatrice de l'ONFEL et mise en
perspective**

Une lecture sociologique et gestionnaire des usages du DIFe

Le baromètre associe mesure du recours, analyse des finalités de formation et mise en perspective des transformations du mandat local.

Baromètre réalisé pour le compte de l'Observatoire national de la formation des élus locaux.

Source principale : Caisse des Dépôts / DGEFP, MonCompteÉlu. Traitement ONFEL.

Sommaire

● Édito	
● Glossaire	5
● Méthodologie	6-7
● Données générales	8-9
● La formation en cours de mandat	10-11
● La reconversion professionnelle	12-13
● Usages différenciés femmes-hommes	14
● Actualités et enjeux	15-16
● Conclusion	17

ÉDITO

Le millésime 2022-2026 couvre presque tout un cycle municipal. Il permet d'observer la baisse du recours au DIFe après 2022, son léger redressement en 2025 et les premiers besoins qui suivent les élections municipales de mars 2026. Cette dernière année reste partielle : les données disponibles s'arrêtent au 5 juillet et doivent être lues comme une photographie des premiers mois du nouveau mandat.

Le baromètre confirme d'abord la modestie du recours. Sur les années complètes, entre 1,51 % et 2,37 % des 512 000 élu·es pris comme dénominateur conventionnel mobilisent le DIFe. Ce taux ne mesure pas toute la formation : les actions financées directement par les collectivités au titre du DFEL ne figurent pas dans la base nationale.

Les usages se transforment aussi avec le calendrier politique. La communication représente 35,5 % des dossiers liés au mandat en 2025. Au début de 2026, les fondamentaux atteignent 48,5 %, ce qui renvoie aux besoins de prise de fonction, de compréhension du rôle et de maîtrise du cadre juridique local.

Les reconversions professionnelles suivent une autre logique. Elles concernent moins de personnes, mais mobilisent des parcours beaucoup plus longs, plus coûteux et plus souvent complétés par le CPF ou d'autres financements.

La période est également marquée par la loi du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l' élu local. Le texte relie plus explicitement l'exercice du mandat à l'information, à la reconnaissance des compétences, à la validation des acquis de l'expérience et à l'accompagnement de la fin de mandat. Il ouvre ainsi un nouvel espace d'évaluation pour la formation des élu·es.

Les différences entre femmes et hommes invitent à dépasser la seule parité globale. Les contenus restent fortement sexués : la communication est très féminisée, tandis que l'urbanisme, la sécurité et les finances sont davantage mobilisés par des hommes. Ces écarts peuvent refléter la distribution des fonctions et des délégations ; ils constituent une piste de recherche, non une explication en soi.

Cette édition actualise donc les indicateurs tout en conservant la prudence nécessaire. Les montants peuvent encore évoluer lorsque les factures ne sont pas générées ou payées. L'année 2026 n'est pas complète. Enfin, les données administratives décrivent des recours mais ne disent ni les obstacles rencontrés ni les effets réels des formations.

Ces questions appellent des enquêtes complémentaires auprès des élu·es, des collectivités et des organismes de formation. Elles permettront de relier les statistiques aux pratiques, aux conditions d'accès et aux trajectoires après le mandat.

Pierre Camus

Docteur en sociologie

Sabrina Ghallal

Docteure en sciences de gestion et du management

Former les élu·es, c'est éclairer à la fois l'exercice du mandat et les conditions de sa poursuite.

Glossaire et notions clés

Les sigles renvoient à des droits, des institutions et des unités de calcul distinctes. Leur distinction est essentielle pour interpréter correctement les résultats.

CDC

Caisse des Dépôts et Consignations. Elle administre le DIFe et publie les données MonCompteÉlu.

CPF

Compte personnel de formation, mobilisable en complément du DIFe pour certains parcours de reconversion.

CNFEL

Conseil national de la formation des élus locaux. Il concourt à la régulation du droit et de l'offre.

RNCP

Répertoire national des certifications professionnelles, qui recense les certifications reconnues.

DIFe

Droit individuel, comptabilisé en euros et mobilisé à l'initiative de l' élu-e via Mon Compte Élu.

VAE

Validation des acquis de l'expérience : voie de reconnaissance de compétences acquises par la pratique.

DFEL

Formation financée par la collectivité ou l'EPCI. Ce financement n'apparaît pas dans la base étudiée.

RNE

Répertoire national des élus. Il documente les mandats et fonctions électives en cours.

ELU

Code utilisé pour les formations directement liées à l'exercice et aux responsabilités du mandat.

Personne-année

Une personne comptée une fois dans chaque année où elle suit au moins une formation retenue.

RECO

Code utilisé pour les formations préparant une reconversion ou une évolution professionnelle.

Montant engagé

Somme du financement DIFe et des compléments mobilisés pour les dossiers de formation.

Point de vigilance : le baromètre mesure le recours au DIFe. Il ne mesure pas l'ensemble de la formation des élu-es, notamment les actions financées par le DFEL.

Méthodologie : périmètre et unités de calcul

Le baromètre analyse le fichier MonCompteÉlu - Les formations réalisées par les élus, publié par la Caisse des Dépôts et la DGEFP. L'extraction couvre les formations débutées du 21 janvier 2022 au 5 juillet 2026.

L'unité brute est le dossier de formation, et non la personne. Un même bénéficiaire peut donc apparaître plusieurs fois s'il suit plusieurs actions. Deux finalités sont distinguées : l'exercice du mandat (ELU) et la reconversion professionnelle (RECO).

L'année d'observation est celle de la date de début de formation. Les données 2026 sont donc une photographie partielle du début du nouveau mandat.

46 927

dossiers présents dans la base

45 948

dossiers retenus

41 443

personnes-années

33 834

personnes distinctes

Le baromètre mesure le recours au DIFe. Les formations financées par les collectivités au titre du DFEL ne sont pas observées.

Règles d'inclusion des dossiers

Sont retenus les dossiers dont le financement DIFe (Financement_elu) et la durée totale (Nombre_heures_total) sont strictement positifs. Les dossiers annulés sont exclus. Ces règles écartent 979 dossiers : valeurs nulles ou manquantes et un dossier annulé.

Construction des effectifs

Les noms et prénoms sont normalisés : mise en majuscules, retrait des accents et des caractères non alphanumériques, puis association au genre déclaré. Une même clé d'identité est comptée une fois par année. Une personne peut toutefois apparaître dans plusieurs années et dans les deux finalités.

Calcul des montants et durées

Les montants engagés, le financement DIFe et les heures additionnent tous les dossiers retenus. Les coûts et durées moyens ou médians sont calculés par dossier. Un montant engagé peut rester prévisionnel lorsque la facture n'est pas encore générée ou payée.

Personne-année = une personne comptée une fois dans chaque année où elle suit au moins une formation retenue.

De la donnée brute aux indicateurs



Ce que le baromètre compte

- les dossiers DIFe satisfaisant aux filtres
- les bénéficiaires dédupliqués par année et finalité
- les montants engagés et la part financée par le DIFe
- les heures, coûts moyens et médianes par dossier
- les finalités ELU et RECO
- les regroupements thématiques ONFEL

Ce qu'il ne permet pas de conclure

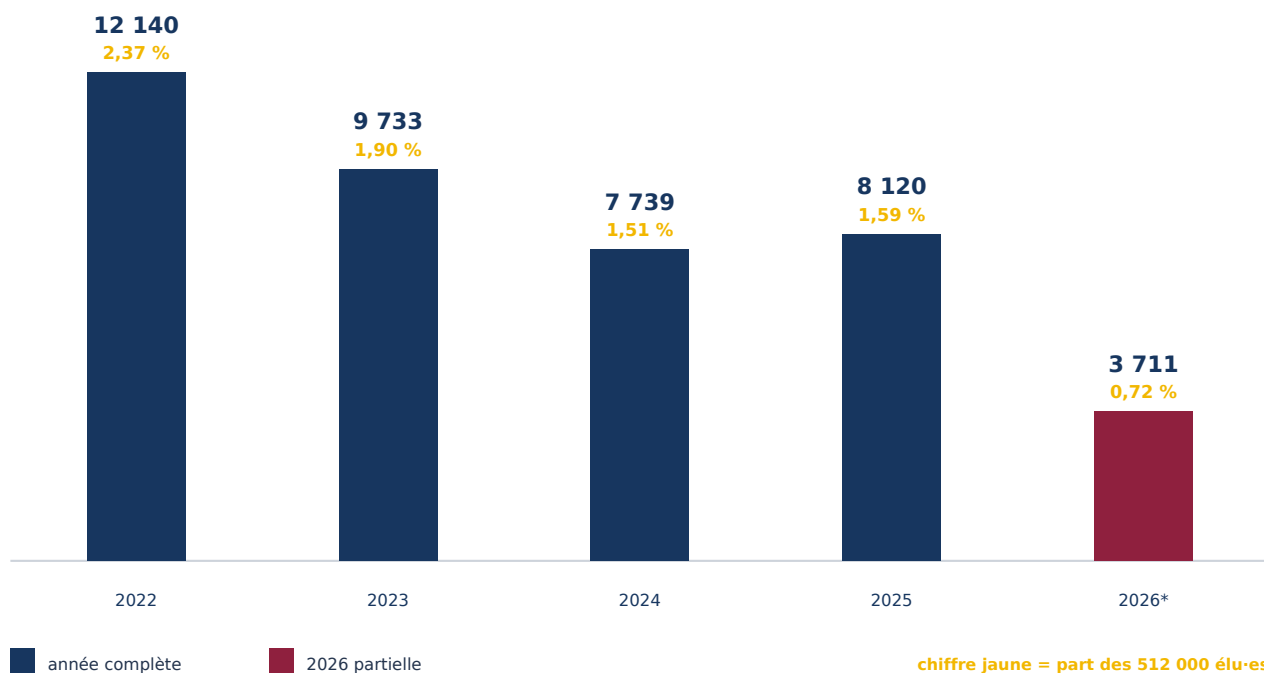
- le recours total à la formation, faute de données DFEL
- l'effet causal d'une formation
- les obstacles individuels au recours
- une comparaison de 2026 avec des années complètes
- l'explication des écarts femmes-hommes sans données sur les fonctions, délégations et collectivités

Taux de recours : effectif annuel rapporté à un dénominateur conventionnel de 512 000 élu-es local-es. Cette convention facilite la comparaison temporelle mais ne remplace pas une population annuelle par mandat.

Contrôles de cohérence conservés

Les traitements sont validés sur cinq agrégats stables : 46 927 dossiers bruts, 45 948 dossiers retenus, 979 exclusions, 41 443 personnes-années et 33 834 personnes distinctes. Les effectifs annuels, les montants et les heures sont ensuite rapprochés des totaux par finalité.

Un recours annuel qui diminue après 2022



Le recours recule nettement après 2022 : le nombre annuel de bénéficiaires passe de 12 140 à 7 739 en 2024, soit une baisse de 36,3 %. L'année 2025 marque un léger redressement à 8 120 personnes (+4,9 % par rapport à 2024), sans retrouver le niveau du début de période.

Révision des données historiques

Les millésimes historiques peuvent évoluer lorsque la base administrative est corrigée ou complétée.

35,19 M€

engagés sur la période

22,23 M€

financement DIFe

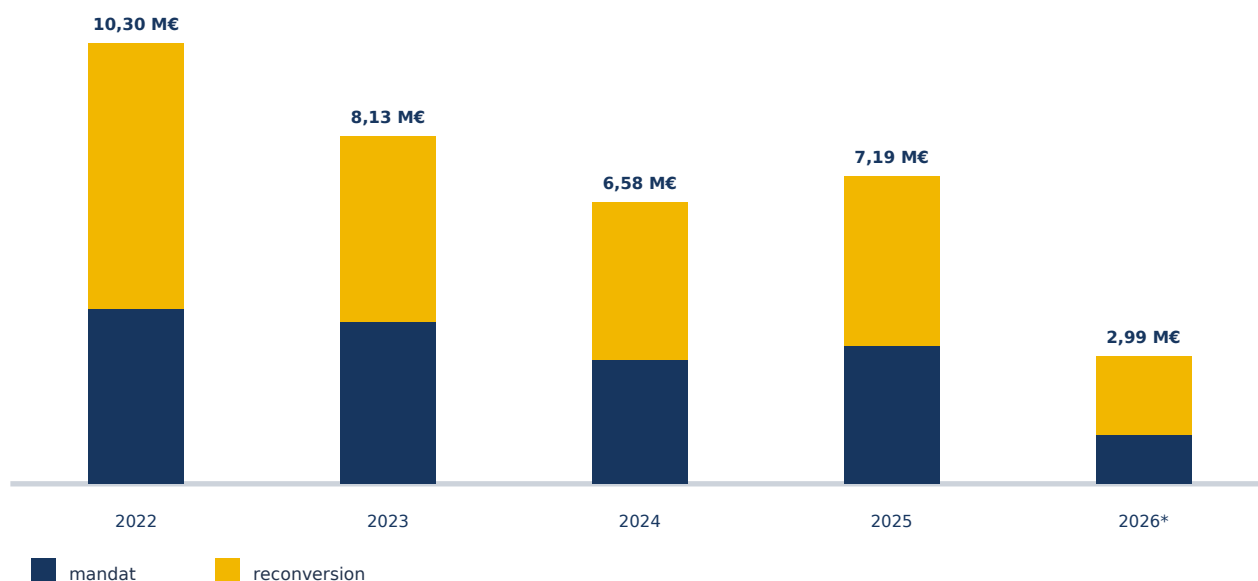
12,96 M€

complément CPF ou autre

Clé de lecture : en 2025, 8 120 personnes distinctes ont mobilisé le DIFe, soit 1,59 % du dénominateur conventionnel.

35,19 M€ engagés, avec deux logiques de financement

Montants engagés par finalité et par année



Structure globale du financement



Le DIFe finance 63,2 % du montant engagé. Les compléments, principalement mobilisés pour les reconversions, atteignent 12,96 M€.

15,15 M€

formations en cours de mandat

20,04 M€

formations de reconversion

99,8 %

des dossiers concernent un mandat municipal

Les formations de mandat sont courtes et principalement financées par le DIFe ; les reconversions sont plus longues et nécessitent davantage de compléments.

Les formations en cours de mandat

Année	Élu·es	Taux	Coût moyen	Durée moyenne	Montant
2022	8 560	1,67 %	428 €	6,7 h	4,08 M€
2023	7 684	1,50 %	434 €	6,7 h	3,78 M€
2024	5 933	1,16 %	432 €	6,6 h	2,91 M€
2025	6 379	1,25 %	438 €	6,4 h	3,23 M€
2026*	2 782	0,54 %	393 €	6,0 h	1,15 M€

400 €

coût médian

6 h

durée médiane

1 journée

format dominant

Un usage minoritaire

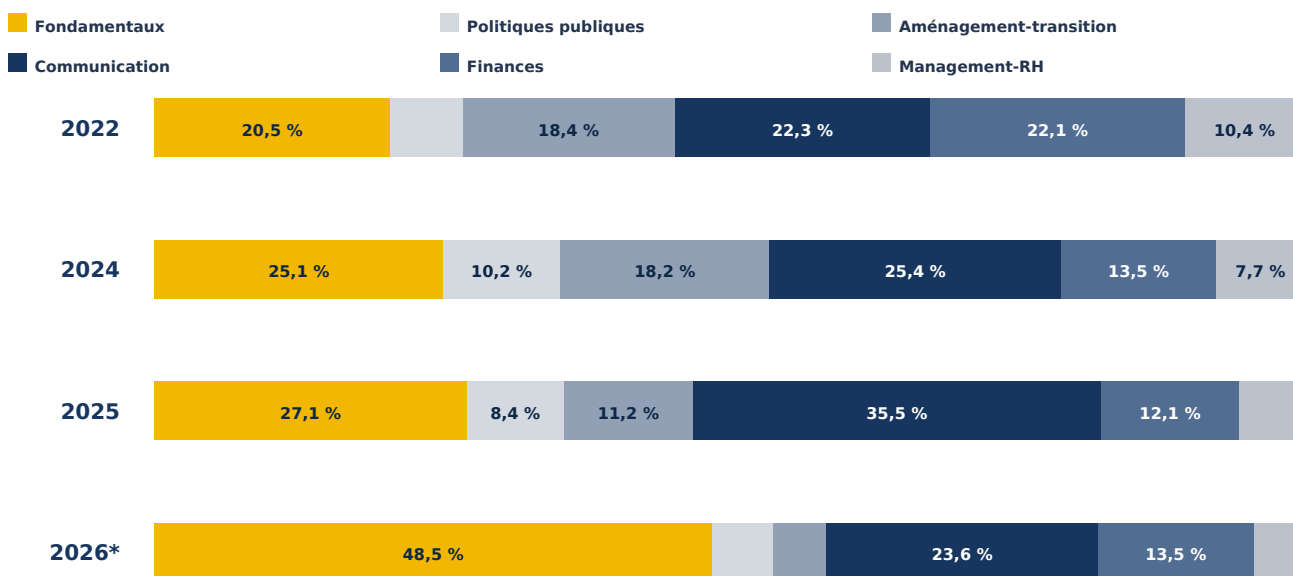
Durant les années complètes, le DIFe est mobilisé pour l'exercice du mandat par 1,16 % à 1,67 % des élu·es. Après la baisse de 2024, le nombre de bénéficiaires progresse de 7,5 % en 2025.

Un périmètre partiel

Les formations financées par les collectivités au titre du DFEL s'ajoutent à ces pratiques sans apparaître dans la base nationale. Le taux constitue donc un plancher du recours total.

Clé de lecture : en 2024, 5 933 élu·es ont suivi au moins une formation de mandat via le DIFe. Le coût moyen atteint 432 €, la durée moyenne 6,6 heures et le montant engagé 2,91 M€.

Des besoins qui se transforment au cours du cycle



35,5 %

Communication en 2025

Relations avec les citoyen·nes, numérique, réseaux sociaux et presse.

48,5 %

Fondamentaux en 2026

Le début du nouveau cycle recentre les demandes sur la prise en main du mandat.

Clé de lecture : en 2025, la communication représente 35,5 % des formations de mandat, devant les fondamentaux (27,1 %) et les finances (12,1 %).

La structure des besoins se déplace au cours du cycle. Les finances, très présentes en 2022, reculent ensuite. La communication progresse à l'approche du renouvellement municipal. Après les élections de mars 2026, les fondamentaux deviennent majoritaires. Cette chronologie est cohérente avec le cycle du mandat, sans démontrer un usage électoral.

Les formations de reconversion professionnelle

Année	Bénéficiaires	Taux	Coût moyen	Durée moyenne	Montant
2022	3 654	0,71 %	1 635 €	74,9 h	6,22 M€
2023	2 096	0,41 %	2 008 €	73,1 h	4,35 M€
2024	1 835	0,36 %	1 935 €	97,5 h	3,68 M€
2025	1 779	0,35 %	2 165 €	95,2 h	3,96 M€
2026*	934	0,18 %	1 930 €	76,2 h	1,84 M€

< 0,72 %

Un recours rare

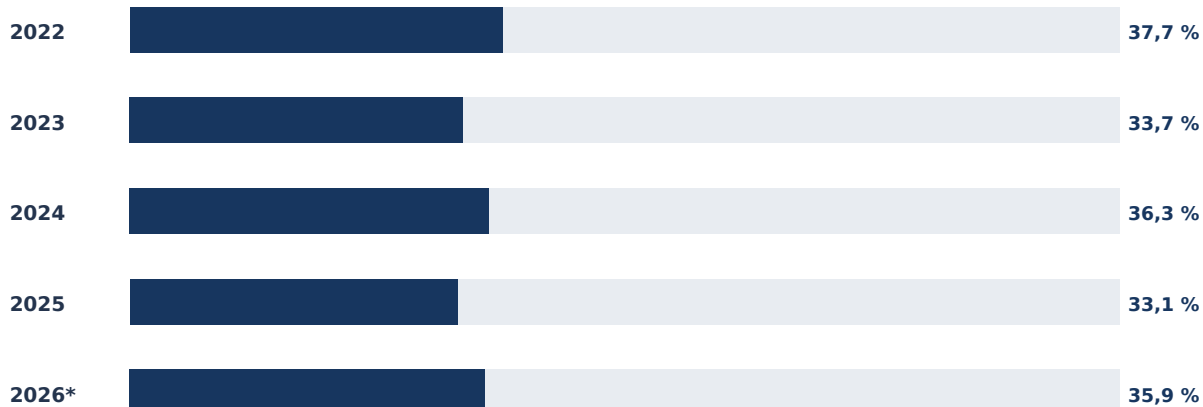
Les reconversions concernent moins de 0,72 % des élu-es par année complète.

73 à 98 h

Des parcours longs

La durée moyenne dépasse largement celle des formations liées au mandat.

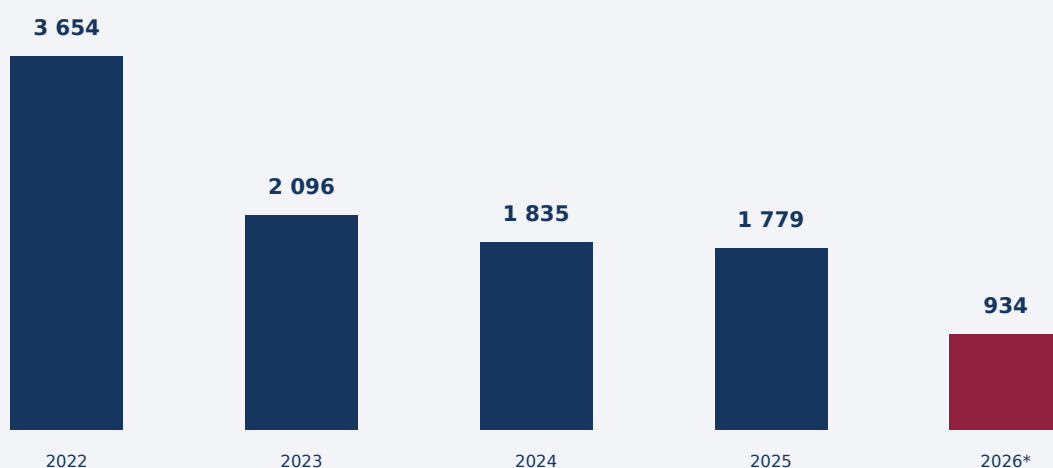
Part du DIFe dans le montant engagé



En 2025, 1 779 personnes ont mobilisé le DIFe pour une reconversion. Le parcours moyen coûte 2 165 €, dure 95,2 heures et le DIFe finance 33,1 % du montant.

Des reconversions plus longues et plus coûteuses

Bénéficiaires annuels

**1 882 €**

coût moyen par dossier

82 h

durée moyenne

35,5 %

part du DIFe dans le montant

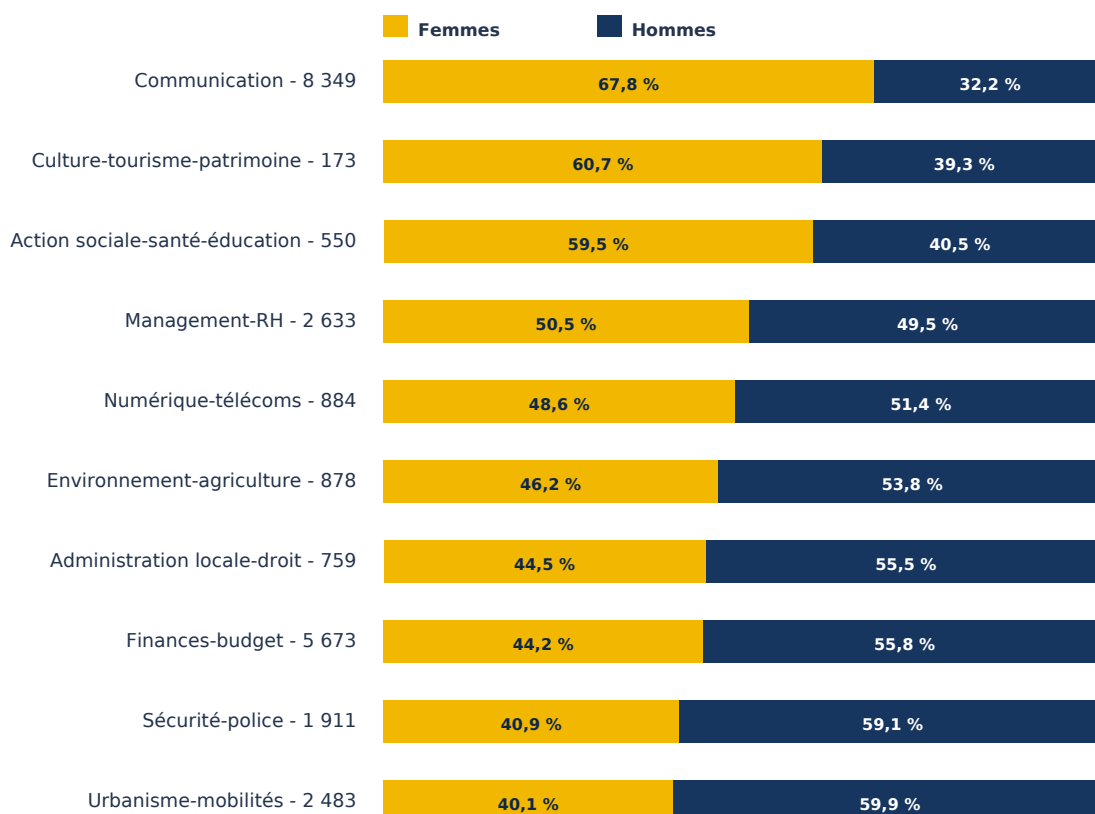
Une logique différente des formations de mandat

Les reconversions restent rares mais beaucoup plus longues et coûteuses. Le complément provient principalement du CPF et d'autres financements que la base ne détaille pas. Les médianes - 1 600 € et 24 heures - signalent aussi une forte dispersion des parcours.

Sur l'ensemble de la période, 20,04 M€ sont engagés pour les reconversions, dont 7,11 M€ financés par le DIFe.

Dix thématiques révélatrices

Cette sélection met en évidence les écarts femmes-hommes les plus marqués parmi les macro-thématiques de formation de mandat. Le management-RH, proche de la parité, sert de point de comparaison.



Majorités féminines

Communication 67,8 % ; culture-tourisme 60,7 % ; action sociale-santé-éducation 59,5 %.

Majorités masculines

Urbanisme 59,9 % ; sécurité-police 59,1 % ; finances-budget 55,8 %.

Clé de lecture : chaque barre correspond à 100 % des dossiers d'une thématique. L'or représente les femmes et le bleu les hommes ; le nombre dans le libellé indique le volume.

Ces écarts peuvent refléter la distribution des fonctions et délégations. Les faibles volumes, notamment en culture-tourisme-patrimoine, appellent une lecture prudente.

Le statut de l'élu local devient un cadre d'action

La loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 articule plus clairement l'engagement local avec la formation, la reconnaissance des compétences et la sécurisation de la fin de mandat.

01 Informer dès le début du mandat

Tout membre d'un organe délibérant peut suivre, au cours des six premiers mois, une session d'information sur les fonctions d'élu local. Son effet dépendra de son accessibilité, de son financement et de la capacité des collectivités à informer tous les élu-es.

02 Valoriser les compétences

Pour les élu-es salariés, l'entretien professionnel doit intégrer des informations sur le DIFe et permettre, au terme du mandat, de recenser et valoriser les compétences acquises.

03 Développer la VAE

La loi prévoit la validation des acquis de l'expérience liée aux fonctions électives et une certification en blocs de compétences correspondant au mandat local.

04 Sécuriser la fin de mandat

Le contrat de sécurisation de l'engagement doit organiser un parcours de retour à l'emploi, de reconversion ou de création d'entreprise, en mobilisant selon les cas le CPF ou le DIFe.

L'enjeu ne consiste plus seulement à ouvrir un droit, mais à rendre l'expérience élective lisible et transférable dans les trajectoires professionnelles.

Quatre priorités pour le nouveau mandat

1 Rendre le droit accessible

La complexité de l'identification numérique, la recherche d'une offre adaptée et la connaissance imparfaite des règles peuvent écarter des élu·es. La session d'information du début de mandat devrait présenter concrètement DIFe, DFEL, remboursements et mutualisation.

2 Réduire les écarts territoriaux

Les capacités budgétaires, les habitudes de gouvernance et l'offre locale varient fortement. L'ouverture des données du DFEL permettrait de mesurer le recours total et les effets de la taille des communes.

3 Analyser les usages genrés

La parité des bénéficiaires ne suffit pas à établir l'égalité d'accès. Une analyse par fonction, délégation, type de mandat et taille de collectivité est nécessaire pour comprendre les écarts de contenus.

4 Évaluer les effets

Les données décrivent qui se forme, pour quelle finalité, à quel coût et pour quelle durée. Elles ne démontrent pas que la formation améliore à elle seule l'exercice du mandat ou la poursuite de l'engagement.

Un enjeu démocratique : renforcer les capacités d'action des élu·es sans naturaliser les inégalités de ressources, de temps, de familiarité numérique ou de position institutionnelle.

CONCLUSION

Pris dans son ensemble, le baromètre 2022-2026 montre moins une diffusion généralisée du DIFe qu'un usage sélectif, concentré sur certaines séquences du parcours électif. Les résultats doivent être rapportés au périmètre observé : ils décrivent le DIFe, sans couvrir l'ensemble des formations financées au titre du DFEL.

TROIS ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX

01 Un droit encore faiblement mobilisé

Sur les années complètes, la part annuelle de bénéficiaires demeure limitée. Ce constat ne suffit pas à établir une absence de besoins : il peut également traduire des écarts d'information, de disponibilité, d'accompagnement ou d'accès à l'offre. Le recours constitue ainsi un indicateur d'appropriation du dispositif.

02 Des usages structurés par les temporalités du mandat

Les formations liées à l'exercice du mandat sont plus courtes et moins coûteuses que les reconversions. La hausse des fondamentaux au début de 2026 suggère en outre un effet du cycle électoral. L'analyse gagnerait donc à suivre les parcours avant, pendant et après le mandat.

03 Un besoin d'observation plus largement documenté

La quasi-parité globale ne permet pas, à elle seule, d'établir l'égalité d'accès, pas plus que les données DIFe ne mesurent les écarts territoriaux. Une lecture sociologique suppose de croiser sexe, âge, profession, fonction, type de collectivité, contenus suivis et modalités de financement.

PISTES D'ÉVOLUTION ÉTAYÉES PAR LES RÉSULTATS

01 Systématiser l'information sur les droits et les financements au début du mandat, puis lors des étapes de reconversion.

02 Produire et ouvrir des données harmonisées sur le DFEL afin de reconstruire le recours total à la formation.

03 Mettre en place un suivi longitudinal des parcours, des cofinancements et des usages professionnels des compétences acquises.

04 Compléter les données administratives par des enquêtes qualitatives auprès des élu-es, collectivités et organismes de formation.



ONFEL

OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA
FORMATION DES ÉLUS LOCAUX

BAROMÈTRE DIFe

2022-2026

Formation en cours de mandat et reconversion
professionnelle des élu·es local·es

POURSUIVRE LA LECTURE

ONFEL.FR

contact@onfel.fr